

Mis en ligne le : 09/10/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 03 octobre 2023

Délibération N° : 2023/10/03/02

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 19.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS (arrivé au point N°3).

Absents et excusés : M. AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Michèle CASU.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

GROUPEMENT DE COMMANDE : PHOTOCOPIEUR AVEC LA CAPLD

Madame Michèle CASU, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée l'étude comparative réalisée par les services administratifs de la commune, préalablement au renouvellement du contrat photocopieur. Elle en profite pour rappeler certains éléments :

- Le groupement de commande photocopieur avec la CAPLD arrivait à terme fin septembre 2023
- Les devis réalisés par deux autres prestataires ont permis de trouver un matériel répondant mieux aux attentes et besoins des agents à un coût similaire.

En conséquence, Mme Michèle CASU propose aux membres du Conseil Municipal de sortir du groupement de commande photocopieur.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Décide de ne pas adhérer au groupement de commande photocopieur.

La Secrétaire de séance,
Michèle CASU



Le Maire,
Bernard GOALEC

